

Délibération D-2024-10

Objet : Attribution de subventions à des associations contribuant à l'accueil des personnes s'adressant au CCAS

Dans le débat d'orientation budgétaire, il avait été indiqué que l'un des axes d'intervention du CCAS serait orienté vers l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes reçues ou hébergées par le CCAS. Cela se traduit par notamment par une amélioration des prestations pour les résidents des structures d'hébergement et aussi par le soutien à deux associations dont l'action est primordiale pour les personnes en situations de précarité.

L'association SOLINUM, qui assure l'édition et la mise à jour permanente du SOLIGUIDE, est soutenue depuis plusieurs années par le CCAS. L'association a trouvé de nouvelles sources de financements et la contribution sollicitée auprès du CCAS s'établit désormais à 11 000€

*Le Conseil d'administration
Sur la proposition de sa vice-présidente
Après en avoir délibéré
Décide*

- d'allouer une subvention de 11 000 euros à l'association Solinum

- d'imputer ce montant au compte 02 - 65748 - CA01A

Autorise

sa Vice-présidente à signer les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Strasbourg, le 4 juillet 2024
Pour la Présidente, par délégation

Floriane VARIERAS
La Vice-présidente

Rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral

le : 04 IIIII 2024 04 JUIL. 2024
et affichage au centre administratif

le : 04 IIIII 2024 04 JUIL. 2024